

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX 2024-2025

Service de garde St-Norbert



Adopté par le conseil d'établissement le juin 202

Résolution CE

Bienvenue au service de garde de l'école St-Norbert

Le service de garde St-Norbert existe depuis 12 ans. Il accueille les enfants de la maternelle 4 ans à la 6^e année du primaire, matin, midi, soir, ainsi que lors des journées pédagogiques.

Le service de garde offre un programme d'activités visant le développement global de l'enfant où il est primordial de veiller à ses besoins, intérêts ainsi qu'à son bien-être et sa sécurité. Ce service se veut une transition entre l'école et la famille.

Le plaisir, l'autonomie, le respect et la sécurité sont les valeurs véhiculées auprès des enfants. Ces valeurs sont complémentaires à celles du projet éducatif de l'école St-Norbert qui préconise la bienveillance, le respect et l'épanouissement de tous.

Les enfants sont au cœur de nos préoccupations!

Nous souhaitons à vos enfants, ainsi qu'à vous-mêmes chers parents ou tuteurs, de vivre des moments inoubliables au service de garde St-Norbert.

Au plaisir!

L'équipe du service de garde

Orientations et valeurs

L'objectif premier du service de garde est d'assurer à l'enfant un environnement à la fois sécuritaire et riche en apprentissages. L'enfant doit apprendre en s'amusant et en étant actif dans ses apprentissages. Le service de garde est un milieu sain qui répond bien à son besoin de bouger tout en satisfaisant son besoin d'expérimenter, d'apprendre, de découvrir et de socialiser. Le service de garde se définit également comme une société à la mesure de l'enfant dans laquelle il est important d'apprendre à respecter les autres et son environnement et enfin, de participer activement à la vie de la communauté. Nous tendons à développer l'amour de la connaissance tout en mettant l'accent sur le développement de l'autonomie et le sens du respect.

Nous entendons par autonomie, la capacité à faire des choix et à les assumer;

D'autres valeurs se greffent à celles-ci :

- S'amuser;
- Vivre une expérience enrichissante;
- Créer des liens en se découvrant et en découvrant ses pairs;
- Développer son sens des responsabilités;
- Développer sa créativité;
- S'entraider, coopérer et participer;
- Développer sa confiance en soi;
- Se respecter soi-même et respecter les autres;
- Être tolérant face à la différence;
- Être non-violent verbalement et physiquement;
- Respecter son environnement;
- Développer l'empathie;
- Adopter des comportements optimistes et développer son esprit de générosité et d'entraide.

Le service de garde privilégie également la mission du projet éducatif de l'école qui est centré sur la réussite éducative et le développement des habiletés sociales des enfants ainsi que leurs saines habitudes de vie.

Règles de vie du service de garde : (ANNEXE : CODE DE VIE DE L'ÉCOLE)

Le code de vie l'école St-Norbert s'applique intégralement au service de garde. Ainsi, ce qui est exigé dans l'école l'est aussi au service de garde. Les règles suivantes sont un rappel de ce qui est exigé spécifiquement au service de garde :

- J'utilise un langage adéquat et je fais preuve de respect;
- Je parle calmement;
- Je me déplace en marchant;
- Je maintiens le local propre et en ordre;
- Je range mes vêtements, mon sac d'école et ma boîte à lunch aux endroits prévus;
- Si je vole ou brise du matériel appartenant au service de garde, je le remplace avec la collaboration de mes parents;
- Je participe positivement aux différentes activités;
- Je participe à maintenir un environnement calme durant le repas, la collation ainsi qu'à la période des devoirs et des leçons;
- J'avise toujours une éducatrice si je dois quitter le service de garde;
- Je laisse les éducatrices ouvrir la porte extérieure;
- Je garde le silence, lors des déplacements.

Consignes pour la période du dîner

- J'apporte un lunch froid ou un lunch chaud (calendrier remis à l'inscription et selon la lettre alphabétique du nom de famille de votre enfant);
- Je lave mes mains avant et après mon repas;
- Je m'assois à la table et je suis calme en attendant la prise des présences;
- Je parle calmement pendant le repas;
- Je ne prends rien dans la boîte à lunch des autres et je n'accepte aucune nourriture de mes ami (es);
- Je nettoie ma place et mes contenants allant au recyclage;

- Je range mes choses et je vais me rasseoir à ma place jusqu'à ce que les éducatrices me permettent d'aller jouer;
- Je joue calmement dans le local ou je participe au jeu de groupe.

Consignes pour la période après l'école

- Je lave mes mains avant et après la collation;
- Je prends ma boîte à lunch; Je m'assois à la table et je mange ma collation calmement;
- Je garde le silence lors de la prise des présences;
- Je nettoie ma place et mes contenants allant au recyclage;
- Je suis calme lors de la période des devoirs et leçons;
- Je me déplace en silence.

Consignes pour la cour extérieure

- En hiver, les constructions d'igloos, les trous et les jeux violents comme le « roi de la montage » sont interdits pour des raisons de sécurité;
- Les balles de neige et les cailloux restent au sol; Si je prends du matériel du service de garde (ex : ballon, corde à danser...), je vais le reporter à l'intérieur avant de quitter;
- J'avise l'éducatrice lorsque je quitte la cour avec mon parent.

Consignes en dehors des heures de cours

- Le code de vie de l'école (Annexe) s'applique au service de garde en plus des règles déjà établies;
- Après les heures de classe, je me rends directement au service de garde, je demeure au local et j'informe l'éducatrice de mes déplacements;
- Lorsque les cours sont suspendus, je me rends directement au service de garde.

Comportement et mesures disciplinaires

Lorsque votre enfant ne respecte pas les consignes et/ou le code de vie après deux rencontres individuelles, une procédure disciplinaire doit être appliquée comme suit :

- 1^{er} avis à l'autorité parentale;
- 2^e avis à l'autorité parentale;
- L'enfant rencontre la direction de l'école, accompagné de la responsable du service de garde ou de l'éducatrice et du détenteur de l'autorité parentale;
- L'enfant est suspendu du service de garde pour une durée indéterminée par la direction d'école.

Si le **comportement est jugé grave**, conformément au code de vie, l'enfant sera immédiatement suspendu du service de garde par la responsable ou la direction de l'école.

Objets personnels

Lors des journées pédagogiques et/ou de tempête, votre enfant peut apporter un jeu ou un jouet de la maison à la demande du responsable. Le service de garde n'est pas responsable de la perte, du vol ou du bris des objets apportés de la maison. L'autorité parentale doit identifier tous les jeux et jouets de son enfant.

Vêtements pour l'extérieur

Il est important que votre enfant soit habillé en fonction de la température extérieure, car nous allons régulièrement jouer dehors. Donc, prévoir les habits d'hiver avec les pantalons de neige, tuque, foulard, mitaines et bottes. Nous ne pouvons garder à l'intérieur les enfants qui sont insuffisamment habillés lorsque tout le groupe va à l'extérieur.

Fréquentation : Présence - Absence

Toute présence sporadique doit être signifiée 24 heures à l'avance ainsi que toute absence doit être signalée de vive voix au personnel du service de garde, au 418- 786-5668 #7299. Il est à noter qu'en cas d'absence du personnel du Service de Garde, si vous décidez de laisser un message sous toutes formes : « un message sur la boîte vocale, un courriel, un texto ou un message sur Messenger » et ce, pour informer d'une situation quelconque, il est de votre responsabilité de vous assurer d'une confirmation de la réception de votre message pour la sécurité et le bien-être de tous. Bien que chaque membre du personnel veille au suivi quotidiennement des facteurs et des cahiers de communication des enfants, la responsabilité d'acheminer l'information au responsable du service de garde et ou la secrétaire relève des parents. De plus, les messages verbaux de la part des enfants ne sont pas acceptés.

Aucun crédit n'est accordé en cas d'absence. PLACE RÉSERVÉE, PLACE PAYÉE. Si vous **déménagez** à l'extérieur de la ville, avisez la responsable le plus tôt possible pour éviter des frais. Le service de garde est un service à but non lucratif qui doit s'autofinancer.

Fréquence de paiement

Les frais de garde doivent être **payés le jeudi de chaque semaine.**

Si, après 21 jours de fréquentation, il n'y a aucun frais payé, une lettre de demande de paiement sera envoyée et il y aura suspension du service pour votre enfant jusqu'au paiement complet. Si le paiement tarde, nous nous verrons dans l'obligation d'entreprendre des démarches de recouvrement et des frais s'ajouteront au montant initial. Il est possible de payer à l'avance par virement Accès D.

De plus, il est de votre responsabilité de **conserver tous vos reçus** qui sont les **preuves de vos paiements.**

Reçus pour l'impôt

Un reçu d'impôt vous sera remis à la fin de février. **Tous ont droit à la déduction au fédéral.** Les parents d'enfants inscrits pour une **fréquentation régulière** ne peuvent déduire les frais de garde au provincial. Cependant, les parents d'enfants inscrits pour une **fréquentation sporadique** recevront le relevé 24, pour les frais de garde déductibles pour le provincial.

INSCRIPTION, TARIFS ET HORAIRES

Inscription

Tous les parents doivent compléter la fiche d'inscription sur le portail *Mozaïk* pour que leur enfant puisse fréquenter le service de garde. Remplir la section de la fréquentation avec minutie puisque les frais sont chargés selon ce que vous avez inscrit. S'il y a des changements de fréquentation durant l'année, il faut en aviser la responsable deux semaines à l'avance, par courriel pour éviter de payer des frais de garde inutilement. N'oubliez pas de transmettre vos changements d'adresse et de téléphone à la responsable du service de garde et sur le portail *Mozaïk*.

Statut des enfants

Régulier : Un enfant qui fréquente le service de garde plus d'une période par jour.

Sporadique : Un enfant qui fréquente le service de garde 1 période par jour, peu importe le nombre de jours.

Occasionnel/sur appel : Un enfant qui fréquente le service de garde de façon non prévue. Le parent doit téléphoner 24h à l'avance pour confirmer la présence de son enfant au service de garde. L'enfant est accepté selon la disponibilité des places.

Tarifs

Pour les enfants inscrits en **fréquentation régulière** (voir statut).

- Pour la journée : 9,20 \$

Pour les enfants inscrits en **fréquentation sporadique** (voir statut).

- Période du matin : 1,75 \$
- Période du midi : 3,05 \$
- Période de l'après-midi: 6,50
- Pour les 3 périodes: 15,75

Pour tous les enfants inscrits au service de garde (sporadique et régulier), les journées pédagogiques et les tempêtes :

Pour la journée: 15,75 \$ (des frais peuvent s'ajouter pour des activités spéciales).

Fréquentation pour dépannage **seulement** à 24h d'avis : Ce service est offert dans la mesure où une place est disponible car le ratio est de 1 adulte pour 20 enfants. Le coût exigé est celui d'une fréquentation sporadique.

Le paiement s'effectue par Accès D ou argent comptant, dans une enveloppe avec le nom du parent et de l'enfant. Accès D est un mode de paiement sécuritaire, sans frais et disponible en tout temps.

Horaires

Journées régulières

- Matin : 7h15 à 7h55
- Midi : 11h53 à 12h53
- Après-midi : 15h20 à 17h30

Journées pédagogiques et journées de tempêtes

- 7h15 à 17h15

Nous demandons votre collaboration pour le respect des heures de service. Dans la mesure où une situation devenait récurrente, il pourrait y avoir **interruption du service.**

Le service de garde est fermé lors des **jours fériés** et de la **semaine de relâche.**

Si le **service de garde doit fermer** lors d'une tempête, **vous serez avisés par l'entremise du site du Centre de services scolaire et la page Facebook de l'école.**

Si le service de garde doit fermer pour autre raison, vous serez avisés selon la procédure prévue au plan de mesure d'urgence.

Lorsque **les cours sont suspendus**, le **service de garde est ouvert.**

Lorsque **l'école est fermée**, le **service de garde est fermé** également. Nous vous contacterons et vous aurez 1h pour venir chercher votre enfant. Si nous ne pouvons pas vous rejoindre, nous contacterons la personne que vous avez désignée sur le formulaire des tempêtes.

Journées pédagogiques

Les frais de garde lors des journées pédagogiques sont de 15.75 \$ pour tous les élèves (même si un parent accompagne son enfant lors d'une sortie). D'autres frais peuvent s'ajouter : repas, sortie, transport. Afin de s'assurer de respecter le ratio adulte-enfant, la présence aux journées pédagogiques se fait par un processus d'inscription obligatoire.

- Lors des journées pédagogiques, les parents reçoivent une lettre leur indiquant quelles activités auront lieu lors de ces journées et un coupon-réponse.
- Ils doivent retourner le coupon-réponse pour signifier à la responsable si leur(s) enfant(s) sera (seront) présent(s).
- Lorsque les parents inscrivent leur(s) enfant(s) par le biais de la plateforme *Mosaik*, la date limite de retour inscrite doit être respectée.
- Nous nous réservons le droit de refuser les inscriptions tardives puisque les horaires des éducatrices et les réservations seront complétés.

- Lors des sorties et des activités, seulement les enfants inscrits au service de garde pourront y participer. Pour pouvoir offrir le service lors des journées pédagogiques, il doit y avoir un minimum de 15 inscriptions.

Médicaments, urgence médicale et maladie

Le service de garde ne peut conserver ou administrer des médicaments, sauf sur prescription préalable d'un médecin traitant et/ou sur autorisation écrite des parents. Le médicament sera accompagné d'une feuille d'autorisation (disponible au SDG) datée et signée par le parent et ce dernier aura inscrit la posologie.

Blessures mineures

En cas d'entorse, éraflure, coupure ou saignement de nez, etc., l'éducatrice administre les premiers soins et prend les dispositions nécessaires pour aviser le parent si la situation nécessite la prise en charge du parent. Sinon, l'éducatrice assure le suivi à l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent.

Par la suite, l'éducatrice complète un rapport décrivant les événements survenus (rapport d'accident).

Blessures majeures

En cas d'allergie vive ou subite, problèmes respiratoires, cardiaques et autres :

- La responsable ou l'éducatrice demande les services ambulanciers;
- Le personnel du service de garde avise les parents de la situation et des mesures;
- S'il est impossible de rejoindre les parents, nous contacterons la personne inscrite pour les urgences afin que celle-ci rejoigne l'enfant;
- Par la suite, l'éducatrice complète un rapport décrivant les événements survenus (rapport d'accident);

- Si la situation nécessite un transport en ambulance, les frais inhérents seront facturés aux parents.

Politique en cas de maladie

L'enfant qui fait de la fièvre ou qui a une maladie infantile ou contagieuse est retourné à la maison. En cas de pédiculose (poux), vous devez traiter l'enfant immédiatement et retirer toutes les lentes avant le retour au service de garde.

Alimentation et hygiène

Les repas et les collations doivent être composés d'aliments conformes à la politique alimentaire de l'école. Attention aux collations et aux desserts trop sucrés. Les aliments non conformes seront confisqués et une note sera envoyée aux parents. La boîte à lunch doit être clairement identifiée. N'oubliez pas de prévoir des ustensiles et une collation pour l'après-midi. Toutes friandises comme le chocolat, les bonbons, les boissons gazeuses, les croustilles ou autres friandises semblables ne seront pas acceptées au service de garde (ex. : roulés aux fruits, etc.)

Ce que votre enfant doit apporter chaque jour au service de garde

Le tout doit être identifié

- De la crème solaire;
- Des vêtements chauds pour jouer dans la neige et/ou sous la pluie;
- Un repas complet pour le dîner;
- Une collation pour l'après-midi;
- Une paire de souliers.

Courrier et correspondance

Vous recevrez votre courrier par l'entremise de la plateforme *Mosaik*.

IMPORTANT

Nous vous rappelons de toujours nous aviser **de vive voix** lorsque :

- Votre enfant doit s'absenter du service de garde;
- Votre enfant doit prendre l'autobus après l'école;
- Votre enfant doit quitter avec une autre personne que vous;
- Votre enfant quitte le service de garde avec vous le soir;
- Il y a un changement dans le dossier médical de votre enfant (ex. : allergie);
- Vous désirez modifier la fréquentation de votre enfant;
- Vous cessez l'utilisation du service.

JOURNÉE-TYPE

7h15	Ouverture
7h15-7h55	Arrivée des enfants au service de garde Recommandations des parents Jeux libres, Jeux de table et confection en cours (bracelets, Base de LEGO etc.)
8h05	Jeux extérieurs
11h53	Arrivée des enfants pour le diner Diner Vérification si les enfants mangent bien
12h20	Responsabilités tel que lavage des tables, vaisselle, poubelles etc. Toilette Lundi assignation des responsabilités de la semaine
12h53	Début des cours (école)
15h20	Présences
15h35	Collation
15h50	Activité dirigée : bricolage, expériences, faune, film, confection en cours etc.
16h00	Jeux extérieurs
16h15	Jeux libres
17h30	Fermeture

Modifié le

ANNEXE



CODE DE VIE

VALEURS DE L'ÉCOLE EN LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF : BIENVEILLANCE; RESPECT, ÉPANOUISSEMENT, LES ÉLÉMENTS DE LA RÉUSSITE

CHAQUE PERSONNE A DES DROITS...ET CHAQUE PERSONNE A DES DEVOIRS. CHAQUE PERSONNE A LE DROIT AU RESPECT ET CHAQUE PERSONNE A LE DEVOIR DE RESPECTER.

	CHAQUE PERSONNE A LE DROIT...	CHAQUE PERSONNE A LE DROIT...	CHAQUE PERSONNE A LE DROIT...
	AU RESPECT	À UN CLIMAT SÉCURISANT ET ENCADRÉ	À UN ENVIRONNEMENT CALME ET ACCUEILLANT
COMPÉTENCES À DÉVELOPPER	<ul style="list-style-type: none"> • Je connais et j'exprime mes émotions; • Je reconnais les émotions des autres; • Je résous mes conflits de façon positive; • J'applique une démarche de résolution de conflit; • Je gère mes émotions; • Je demande de l'aide; • Je respecte les différences; • Je respecte le corps de l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je réfléchis avant d'agir; • Je gère mon temps; • Je m'organise; • J'anticipe les conséquences de mes actes; • Je côtoie les autres en toute sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prévois l'effet de mes actions sur l'environnement; • Je reconnais la valeur des choses qui m'entourent; • Je m'organise.
COMPORTEMENTS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte en geste, en parole tout adulte ainsi que les élèves; • Je parle de façon correcte et polie; • J'agis avec respect et en toute sécurité; • Je joue de façon sécuritaire; • Je gère mes conflits de façon positive; • Je porte une tenue vestimentaire adéquate pour le milieu scolaire. 	<p><u>Déplacement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je me déplace en marchant en tout temps dans l'école; <p><u>Dehors :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au son de la cloche, je me dirige immédiatement vers l'entrée des élèves; • J'arrive à temps à l'école au moment où la surveillance est assurée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ St-Norbert : le matin à compter de 7h55 et le midi à compter de 12h50; <p><u>Récréation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors des récréations, je joue avec respect et de façon sécuritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin du matériel mis à ma disposition; • Je prends soin des aménagements intérieurs et extérieurs : bibliothèque, classe, cour d'école, etc.; • Je laisse les lieux propres partout où je passe; • J'apporte à l'école seulement le matériel nécessaire et les objets autorisés par la direction ou un membre du personnel de l'école.